

# Compte Rendu Conseil municipal

Du 11 avril 2022 à 18 h 30

Date de Convocation : 4 avril 2022

Membres en exercice : 15

Présents : AVE Annie, RICHE Sylvain, DESSERY Gérard, CHŒUR Valérie, CORNET Laurence, GELDHOF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

**Procuration de Monsieur VOORSPOELS Didier à Mme AVE Annie.**

Absents (excusés) : CANDELIER Julien, VOORSPOELS Didier, TOTH Dominique.

Absents (non excusés) : MUREZ Steeve, POTEAU Ludovic, BLOND Cathy.

Secrétaire de séance : BETRENCOURT Marie

La séance a été déclarée ouverte à 18 h 40 avec 9 membres présents et 1 procuration.

## BUDGET PRIMITIF 2022 :

### VOTE DES SUBVENTIONS 2022 :

Le Conseil Municipal décide , après vote, l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2022 et décide l'inscription des crédits au Budget Primitif 2022 :

- Comité des fêtes de Wasnes au Bac	3 000 €
- Sté de chasse de Wasnes au Bac	500 €
- Atelier créatif	500 €
- Anciens combattants, Wasnes au bac	50 €
- APE, Wasnes au bac	700 €
- La Vie de notre Clocher, Wasnes au bac	500 €
- Association Papillons Blancs de Denain	100 €
- Collège de Bouchain, Union sportive, voile	<u>100 €</u>
	5 450 €

Mme GELDHOF et M. MARTIN, membres du Comité des fêtes n'ont pas pris part au vote de la subvention du Comité des fêtes.

Mrs DESSERY et RICHE, membres de la Sté de chasse n'ont pas pris part au vote de la subvention pour la Sté de chasse.

Mme GELDHOF, membre de l'Atelier créatif n'a pas pris part au vote de la subvention pour l'atelier créatif.

Mmes GELDHOF et BETRENCOURT Marie, membres de la vie de notre clocher, n'ont pas pris part au vote de la subvention pour la Vie de notre Clocher.

(Délibération n° 2022 03 01)

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2022 :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote (7 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention) décide de maintenir les taux suivants, à savoir :

- Taxe Foncière bâti : 34,04 %
- Taxe Foncière non bâti : 44,75 %

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2022 arrêté lors de la commission de finances du 1<sup>er</sup> avril 2022, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 506 767,86 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 353 573,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2022.  
(Délibération n° 2022 03 03)

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - REPARTITION 2021 :**

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que les conditions d'octroi pour bénéficier de la répartition 2021 des amendes de police sont connues. Les demandes sont à présenter avant le 31 mai 2022.

A ce titre, au vu des critères, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier au titre de l'AXE 1, pour l'aménagement d'un chemin piétonnier vers le cimetière, le long de la RD 148. Le coût global du projet (Travaux et études) est estimé à 82 568,20 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'engage à faire effectuer les travaux repris ci-dessus,
- Demande que ces travaux soient retenus pour bénéficier de la répartition des amendes de police 2021 pour :

**Aménagement d'un chemin piétonnier le long de la RD 148 vers le cimetière, soit 50 % de subvention plafonnée à 30 000€.**

(Délibération 2022 03 04)

## **DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA SECURISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION 2022 :**

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que la commune peut demander au Département du Nord un financement au titre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération 2022 pour les travaux d'aménagement de sécurité.

A ce titre, au vu des critères, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier pour des aménagements de sécurité sur les RD en agglomération, à savoir signalisation de 2 virages dangereux en entrées d'agglomération, sécurisation de 2 arrêts de bus avec installation d'un éclairage public adapté. Le montant total de l'opération est estimé à 12 260 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'engage à faire
- effectuer les travaux repris ci-dessus,
- Demande que ces travaux soient retenus pour bénéficier du financement du Département au titre du dispositif d'Aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération 2022, soit 75 % des travaux.

## **DIVERS :**

Mme BETRENCOURT Patricia demande quand nous pourrions procéder à l'exercice du plan de sauvegarde de la Commune. Peut-être serait-il judicieux de réinstaller une alarme, type sirène, pour prévenir la population en cas d'incident ?

La séance est levée à 19 h 45.